

## VAL D'ORGE ESCRIME REGLEMENT DE LA COMPETITION « CHALLENGE D'AUTOMNE »

**Dates et lieu :** **DIMANCHE 17 OCTOBRE 2010**, COSOM, complexe sportif Pierre de Coubertin, 31 bis avenue de l'armée Leclerc, 91600 SAVIGNY SUR ORGE. Détails et plan d'accès sur [www.v-o-e.com](http://www.v-o-e.com)

### CATEGORIES ET ARMES : GARCONS ET FILLES

POUSSINS (nés en 2002) :	fleuret électrique, lame 0
PUPILLES (nés en 2000-2001) :	fleuret électrique, lame 2
BENJAMINS (nés en 1998-1999) :	fleuret électrique, lame 2

**TENUE :** Tenue réglementaire 350N et sous cuirasse de protection.

**LICENCE :** **Licence validée FFE 2010-2011**

<b>HORAIRES :</b> PUPILLES (filles et garçons) :	inscriptions : 09h00	scratch : 09h15
BENJAMINS (~) :	inscriptions : 10h30	scratch : 10h45
POUSSINS (~) :	inscriptions : 12h00	scratch : 12h15

### **FORMULE :**

- Par équipe : - de 2 tireurs chez les FILLES (poussines, pupillettes et benjamines) et les GARCONS poussins et pupilles

- de 3 tireurs chez les BENJAMINS,

- Un remplaçant est autorisé. Le remplaçant peut être un tireur de la catégorie immédiatement inférieure

- Un tour de poule (de 3 ou 4 équipes) sans éliminé, puis tableau d'élimination directe sans repêchages jusqu'à la finale.

- Assaut par relais à l'italienne :

(Les assauts seront chronométrés)

POUSSINS et POUSSINES : 2 fois 4 touches, première équipe à 8

PUPILLES (ETTES) et BENJAMINES : 2 fois 4 touches, première équipe à 8

BENJAMINS : 3 fois 4 touches, première équipe à 12

- Les salles qui le souhaitent, pourront compléter une équipe masculine par une fille de même catégorie

- Le mixage de tireurs de Salles différentes n'est pas autorisé, ni le changement d'équipier après le début de l'épreuve.

### ATTRIBUTION DU CHALLENGE :

Chaque Salle se verra attribuer dans chacune des 6 catégories (poussins, pupilles et benjamins, garçons et filles) un certain nombre de points, en fonction du résultat de son équipe la mieux classée. (Calcul du décompte: attribution des points identiques aux challenges précédents règlement plus détaillé sur demande)

Si une Salle n'est pas représentée dans une catégorie, elle marquera le même nombre de points que l'équipe la plus mal classée de cette catégorie, augmenté de 5 points.

Le challenge d'automne sera attribué pour un an à la Salle ayant recueilli le **moins de points** et sera remis en jeu l'année prochaine. En cas d'égalité, la Salle ayant recueilli le plus de victoires au sein de ses équipes prises en compte pour le calcul des points sera classée devant. Le challenge sera acquis à titre définitif après trois victoires.

Vainqueurs: 1999 : **PARIS RCF**, 2000 : **BREUILLET ESCRIME CLUB**, 2001 : **CE MENNECY**, 2002 et 2003: **ANTONY Sports**, 2004: **BREUILLET ESCRIME CLUB**, 2005 : **ANTONY Sports**, 2006 et 2007 : **CE CHILLY – MORANGIS**, 2008 : **ANTHONY Sports et VAL D'ORGE ESCRIME**.

### RECOMPENSES INDIVIDUELLES ET PAR EQUIPE:

Suivant le nombre d'engagés, les 4 ou 8 premières équipes de chaque catégorie seront récompensées à titre définitif.

**1<sup>ère</sup> équipe: Trophée du challenge (Grand Modèle) + médailles + lots, 2<sup>ème</sup> équipe: Trophée du challenge (Moyen Modèle) + médailles + lots, 3<sup>ème</sup> équipe: médailles + lots (+ trophée en fonction du nombre d'équipes engagées de la catégorie).**

### ARBITRAGE :

Chaque Salle est priée de présenter un arbitre pour 2 équipes engagées ( toutes catégories confondues). Merci par avance.

Les arbitres seront rétribués selon le barème de la ligue de Versailles.

### ENGAGEMENTS :

Les droits d'engagements sont fixés à **18 €uros par équipe BENJAMIN** et **12 €uros par équipe FILLE ou GARCON poussin et pupille**. Seules les équipes complètes seront inscrites.

Nous vous remercions de bien vouloir compléter la liste des équipes et le nom des arbitres prévus et de la retourner au plus tard **le vendredi 15 octobre 2010** par e-mail ou courrier à :

Nathalie CRASTES, 62 rue remonteru 91560 CROSNE

E-Mail : [contact@v-o-e.com](mailto:contact@v-o-e.com)

Tel 06 21 66 71 49

### BUFFET :

Un buffet chaud et froid sera à votre disposition pendant toute la durée de l'épreuve.

**Le VAL d'ORGE ESCRIME, organisateur, se réserve le droit d'apporter tout aménagement nécessaire au bon déroulement de la compétition, pourvu qu'il ne soit pas contraire à l'esprit du règlement, ainsi que trancher les litiges. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, vol, détérioration ou perte de matériel pouvant survenir aux participants ou aux spectateurs. Seuls les tireurs, arbitres, Maîtres d'armes et organisateurs ont accès aux pistes.**

Le Maître d'Arme : Yann SIBILLE

Le Présidente : Nathalie CRASTES